

Commission des grades

La commission des Grades

Table des matières

Protocole à suivre lors des Shodan-shiken.....	2
Convocations.....	2
➤ La commission des Grades convoquera.....	2
Plages horaires.....	2
Nombre de Jurys.....	2
La composition du ce jury.....	2
Tracing.....	2
Les candidats.....	2
Attestation sur l'honneur.....	2
Scénario.....	3
➤ Cafétaria.....	3
➤ Vestiaires.....	3
Examen.....	3
Coûts.....	Erreur ! Signet non défini.
Attestation sur l'honneur (Document).....	Erreur ! Signet non défini.
Protocole de la phase 4.....	6

Commission des grades

Protocole à suivre lors des Shodan-shiken

Convocations

- La commission des Grades convoquera les candidats par vagues (avant-midi et après-midi), et à des heures différentes, afin d'éviter un trop grand nombre de personnes présentes ensemble :

Plages horaires

- Matin : de 09h00 à 12h00
- Midi : Break et repas de 12h00 à 13h00
- Après-midi : de 13h00 à 16h00 (nous pourrions terminer plus tard suivant le nombre de candidats)

Nombre de Jurys

- Afin de respecter la distanciation entre les examinateurs, le nombre de jurys sera composé de maximum 3 personnes (Chef de table et deux adjoints), le Directeur de la Commission des Grades donnera la liste au secrétariat pour convocation, le jury convoqué reste à la discrétion du Directeur.

La composition du ce jury

- Le chef de table (1) au centre de la table et les adjoints (2) à chaque extrémité de la table. Ils porteront le masque lors des examens.



- Un maximum de 4 tables d'examineurs et une table pour l'administration

Tracing

- Un scan des licences du cluster examen (Tori – Uke et Coach) sera réalisé lors de l'inscription, le jour de l'examen.
- Un PC et un programme Ad Hoc seront fournis par le Secrétariat FFBJudo.

Les candidats

- Nous estimons que pour les examens 1^{er} DAN une durée de 30 minutes est nécessaire (5' de complément d'échauffement – 20' examens – 5' règles COVID)
 - Par plage horaire, nous convoquerons un max de 24 candidats, soit une possibilité de 48 examens sur la journée.
- Par ce principe nous n'atteignons pas les 50 personnes max admises en même temps sur le tapis, un max de 30 personnes seront présentes (12 jurys, 12 judokas et 4 Coaches et 2 à la table du secrétaire d'examen) cela nous permet de pouvoir recevoir des VIP .

Attestation sur l'honneur

- Les candidats fourniront lors de leur inscription le jour de l'examen, l'attestation sur l'honneur, reprise en annexe.

Scénario

- **Cafétaria** : le protocole sera imposé par le club d'Aiseau-Presles via M CAPPELLIN Oriano (Si cette option est toujours envisageable), si problème nous pourrions nous orienter vers le centre ADEPS du Blocry
- **Vestiaires** ; nous demanderons au club de M. CAPPELLIN, une aide pour la désinfection des vestiaires. Les douches ne seront pas accessibles.

Examen

- Le secrétaire ira chercher le(s) candidat(s). TOUS seront munis d'un masque de protection COVID (chirurgicaux ou tissu).
- La table leur sera indiquée par le secrétaire.
- Les candidats et leur coach se présenteront à la table donnée.
- Ils resteront à une distance de 1,50 mètre devant le chef de table, le coach remettra les documents au chef de table, si pas de coach, le candidat sera responsable de remettre lesdits documents.
- Le chef de table, après réception, fera une lecture du dossier et en fera part à ses adjoints, ensuite, le dossier sera posé et le chef de table se désinfectera les mains.
- Après les 5 minutes de complément d'échauffement, l'examen commencera comme dans son habitude. (20 minutes). Le masque pourra être déposé.
- À la fin de l'examen et le débriefing, les candidats procéderont au nettoyage de leur zone de travail, via le matériel et le produit présents (5 minutes).
- Celui qui a donné le dossier le reprendra et le remettra au secrétariat de la CG, suivant la finalité de l'examen et les annotations de la table, il sera remis le nouveau grade (ceinture et diplôme) (plus de cérémonie de fin d'examen).
- Nous placerons des affiches avec les pictogrammes de rappel, pour le COVID, nous proposons que le secrétariat de la Fédé, les réalise au profit de toutes les commissions

Attestation sur l'honneur

(Document à remettre avec la convocation le jour du SDS)

COVID-19 - ATTESTATION

TORI

Je soussigné, (nom et prénom)

Date de naissance Nationalité

Adresse (rue et numéro)

Localité (commune et code postal)

Adresse e-mail Tel.

Uke

Je soussigné, (nom et prénom)

Date de naissance Nationalité

Adresse (rue et numéro)

Localité (commune et code postal)

Adresse e-mail Tel.

Enseignant (repris sur la demande)

Je soussigné, (nom et prénom)

Date de naissance Nationalité

Adresse (rue et numéro)

Localité (commune et code postal)

Adresse e-mail Tel.

Atteste sur l'honneur ne présenter aucun symptôme du Covid-19 (comme la fièvre, une toux sèche, une fatigue excessive, des maux de tête, ou encore la perte de l'odorat et du goût) et ne pas avoir été récemment en contact, à ma connaissance, avec une personne présentant des symptômes similaires.

Déclare avoir pris connaissance et accepté les termes du document intitulé « Covid-19 – Attestation », ci-dessus.

Déclare avoir pris connaissance des règles d'hygiène spécifiques instaurées au sein du Protocole phase 4 et la mise en application pour l'examen Shodan-shiken, durant la crise sanitaire et s'engage à respecter l'ensemble des dispositions sanitaires mises en place.

« Lu et approuvé »

Date et signature

Tori

UKE

Enseignant

Protocole de la phase 4

Pour les sports en salle (indoor) A partir du 1er juillet 2020

Les consignes pour les activités indoor !

Pour rappel, la phase 4 du déconfinement prend cours à dater du mercredi 1^{er} juillet 2020.

Les 6 règles d'or à respecter impérativement :

- ✓ le maintien des règles d'hygiène élémentaires (lavage de main, ne pas faire la bise, ne pas serrer les mains...);
- ✓ L'option des activités en plein air doit être privilégiée. En cas d'impossibilité, il convient d'aérer les locaux;
- ✓ Le maintien des précautions d'usage vis-à-vis des personnes des groupes à risque;
- ✓ Le maintien des distances sociales sauf avec les personnes habitant sous le même toit, les enfants de moins de 12 ans entre eux, ou les personnes faisant partie de la même « bulle élargie ». Si ce n'est pas possible, il est recommandé de porter un masque;
- ✓ Les contacts sociaux seront permis entre 15 personnes différentes par semaine, en plus des personnes vivant sur le même toit;
- ✓ Les réunions de groupe sont autorisées avec un maximum de 15 personnes, enfants compris (par exemple restaurant, balade dans un parc...).

Règles et recommandations spécifiques pour la pratique du sport en salle :

- ✓ toutes les activités sportives sont autorisées, quel que soit l'âge des pratiquants;
- ✓ Les toilettes, distributeurs, et DEA doivent rester accessibles;
- ✓ Les compétitions (avec et sans contact) peuvent reprendre avec un public
Merci de vous référer au protocole organisation d'événement sportif;
- ✓ Un vestiaire est occupé par les membres d'une même équipe;
- ✓ Un vestiaire ou des vestiaires peuvent être partagés par des personnes d'une même bulle (max 50 personnes);
- ✓ Un nettoyage et une désinfection des vestiaires et des douches doivent être réalisés entre chaque roulement;
- ✓ Vérifier le bon fonctionnement des systèmes de ventilation et d'aération;
- ✓ Si l'infrastructure a été occupée, faire suivre le nettoyage d'une désinfection (à l'eau de Javel diluée par exemple) des zones critiques, comme les poignées de porte, les interrupteurs, les robinets, les sanitaires, les rampes...;

- ✓ •Élaboration de « check-lists » des zones critiques auxquelles il convient d'apporter une attention particulière en matière de nettoyage et désinfection quotidienne ;
- ✓ •Gestion du bien-être du personnel, se référer au site : https://emploi.belgique.be/sites/default/files/content/news/Guidegenerique_light.pdf
- ✓ •les cafétérias/buvettes peuvent ouvrir selon les recommandations de l'Horeca ;
- ✓ •Les entraînements et les cours ne peuvent dépasser un groupe de maximum 50 personnes, entraîneur(s) compris, par plateau sportif ;

1 – version du 26 juin 2020

- ✓ •Lorsqu'une infrastructure présente plusieurs plateaux sportifs, une séparation physique pleine de minimums 1m80 de hauteur et sur toute la longueur commune aux surfaces doit être prévue si différents groupes sont présents;
- ✓ •Le moniteur qui encadre plusieurs groupes de 50 participants/semaine devra maintenir une distance de minimum 5m vis-à-vis des participants ou s'équiper d'un matériel de protection (masque, visière, écran plexiglas...);
- ✓ •La distanciation physique est à respecter pour les personnes de plus de 12 ans en dehors de la pratique sportive ;
- ✓ •Lorsque la distanciation sociale ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire pour le personnel sportif, d'entretien et extra-sportif, et ce, dans les lieux communs et sur les bords du terrain;
- ✓ •Le matériel sportif et non sportif mais touché régulièrement (p.ex : interrupteurs) doit être désinfecté régulièrement avec une solution hydro-alcoolique (70% éthanol 30% eau) ;
- ✓ •Le gestionnaire veille à prévoir un affichage et effectuer un rappel régulier des mesures d'hygiène sanitaire à respecter. Pour les enfants, il y a lieu de prévoir une distribution des consignes aux parents et encadrants ;
- ✓ •Si vous présentez des symptômes, arrêtez immédiatement votre activité. 14 jours après les premiers symptômes ET 72h après la disparition des derniers symptômes, vous ne présentez plus de risque de contamination ;
- ✓ •Disposer d'un local « Covid » permettant de procéder à l'isolement d'une personne qui présenterait des symptômes (respect du protocole ad hoc).

Recommandations avant la pratique sportive :

- ✓ •Les règles d'hygiène restent d'application **en dehors** des activités sportives :
 - Lavage des mains avant et après l'activité ;
 - Port du masque avant et après l'activité pour toutes les personnes de plus de 12 ans si la distanciation ne peut pas être respectée ;
 - Respect de la distanciation (1m50) ;
 - Identification et affichage d'un horaire par groupe de dépôt et de reprise des participants.
- ✓ •Prévoir un parcours de circulation afin de respecter la distanciation sociale à l'arrivée et au départ des participants ;
- ✓ •En supplément, prévoir des stations de distribution de gel hydro-alcoolique par exemple à l'accueil, à l'entrée des salles.

Recommandations pendant la pratique sportive :

- ✓ •Les groupes ne peuvent excéder 50 participants, moniteur(s) compris, par plateau sportif;
- ✓ •Lorsqu'une infrastructure présente plusieurs surfaces sportives, une séparation physique pleine de minimum 1m80 de hauteur et sur toute la longueur commune aux surfaces doit être prévue ;
- ✓ •Les spectateurs sont autorisés selon les règles du protocole organisation d'événements sportifs ;
- ✓ •Un circuit de déplacement spécifique à chaque centre sportif doit être prévu et doit permettre d'éviter les croisements ;
- ✓ •Chacun conserve son sac de sport à proximité en y laissant ses effets personnels à l'intérieur ;
- ✓ •Collations et boissons doivent être personnelles ;
- ✓ •Les fontaines d'eau sont interdites (en cas d'oubli, privilégier des gourdes personnelles) ;

Recommandations après la pratique sportive :

- ✓ •Se laver/désinfecter les mains après l'activité ;
- ✓ •Prévoir une ventilation/aération complète et un nettoyage au savon effectué par du personnel technique de la salle entre chaque groupe distinct/séance ;
- ✓ •Nettoyer et désinfecter tout le matériel partagé avec une solution hydro-alcoolique (70% éthanol 30% eau)